



Ville de Mulhouse  
Direction Education

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

# Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles Mulhousiennes

Version en date du 11/05/2026 : annule et remplace les règlements de consultation initial et modificatif du 29/04/2026.

Les modifications dans les pièces du DCE sont indiquées en rouge.

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise des plis

2026F0025  
**12/06/2026 à 11:30**

<b>1. OBJET DU CONTRAT .....</b>	<b>3</b>
■ <b>Acheteur.....</b>	<b>3</b>
■ <b>Description de la prestation.....</b>	<b>3</b>
■ <b>Allotissement.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>4</b>
■ <b>Procédure de passation.....</b>	<b>4</b>
■ <b>Déroulé de la procédure et planning indicatif.....</b>	<b>4</b>
■ <b>Modalités de retrait du dossier de consultation.....</b>	<b>4</b>
■ <b>Dossier de consultation.....</b>	<b>4</b>
■ <b>Réponse et groupement .....</b>	<b>5</b>
■ <b>Délai de validité des offres : .....</b>	<b>5</b>
<b>3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS .....</b>	<b>5</b>
■ <b>Variantes.....</b>	<b>5</b>
■ <b>Modalités de remise des offres.....</b>	<b>5</b>
■ <b>Contenu des plis.....</b>	<b>6</b>
<b>4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION .....</b>	<b>8</b>
■ <b>Critères de sélection des candidats .....</b>	<b>8</b>
■ <b>Critères de jugement des offres .....</b>	<b>8</b>
■ <b>Justificatifs à fournir par l'attributaire .....</b>	<b>9</b>
<b>5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
■ <b>Voies et délais de recours.....</b>	<b>10</b>

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur











**Ville de Mulhouse**  
Direction Education  
Représentant : Frédéric MARQUET Maire de la Ville  
Adresse : Ville de Mulhouse –  
2 rue Pierre et Marie Curie  
68948 Mulhouse  
Courriel : [commande.publique@mulhouse-alsace.fr](mailto:commande.publique@mulhouse-alsace.fr)  
Site internet : [www.mulhouse.fr](http://www.mulhouse.fr)

## ■ Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles mulhousiennes.**

Code CPV	Libellé CPV
39162110-9	Fournitures scolaires

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles Mulhousiennes
 Acheteur	Ville de Mulhouse
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ecoles de Mulhouse
 Durée	43 mois : Du 01/09/2026 au 31/03/2030 (Période ferme de 1 an, puis reconductions possibles). Conditions de reconduction disponibles à l'article 4 du CCP
 Pénalités de retard	Se référer à l'article 8.1 du CCP
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révision semestrielle (cf. article 5.1 du CCP)
 Nature des prix	Prix unitaires (BPU) Montant HT minimum : 70 000 € Montant HT maximum : 800 000 €

## ■ Allotissement







La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

### ■ Déroulé de la procédure et planning indicatif

	Publication de la consultation	Avril 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Juin 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Juin 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	Juillet 2025
	Information des candidats non retenus	Juillet 2025
	Signature et notification du contrat	Juillet 2025

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (Réf.2026F0025)

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les opérateurs économiques sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les opérateurs sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- **le Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif (BPU-DQE)**
- le Cadre de Mémoire Technique (CMT) ;
- la liste des sites scolaires et le point de livraison souhaité (coordonnées écoles)

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026F0025).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

#### ■ Réponse et groupement

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

#### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Variantes

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

#### ■ Modalités de remise des offres

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, l'acheteur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique sur le profil d'acheteur suivant : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (Réf.2026F0025)

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les candidats.

### **Copie de sauvegarde :**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli et comporte sur l'enveloppe extérieure obligatoirement la mention :

« Nom de l'entreprise – Affaire n°2026F0025 – Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles  
Mulhousiennes

**NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE**

Ville de Mulhouse

Cellule Commande Publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 10020

Entrée A /3ème étage / Bureau 310

BP10020

68948 Mulhouse Cedex 9 »

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Si la réparation est opérée sans succès, il sera rejeté.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le candidat à un quelconque document du dossier de consultation ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent impérativement être accompagnées d'une traduction en français.

### ■ **Contenu des plis**

#### **Eléments nécessaires à la sélection des candidatures :**

Les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Document	Descriptif
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité (RC)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.
- l'attestation d'activité d'insertion propre au sous-traitant.

#### **Éléments nécessaires au choix de l'offre :**

L'offre des candidats est composée, impérativement, des documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Acte d'engagement</b>	Acte d'engagement dument complété, <b>y compris la rubrique remise catalogue</b>
<b>BPU-DQE</b>	Bordereau des prix unitaires <b>valant Devis quantitatif estimatif</b> dument complété, daté et signé
<b>Cadre de mémoire technique (CMT)</b>	Cadre de mémoire technique dument complété par le candidat. Aucun renvoi au mémoire technique complémentaire n'est autorisé en lieu et place du cadre de mémoire technique. Un mémoire technique complémentaire, peut être remis et sera analysé conjointement pour l'application du critère relatif à la valeur technique.
<b>Tarifs ou catalogue tarifaire</b>	Tarifs ou catalogue tarifaire du candidat avec la totalité des prix unitaires indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant  <b>Attention ! Dans le cas où le catalogue et le document tarifaire seraient scindés en deux documents distincts : il est impératif que le candidat transmette une grille de lecture permettant de faire le lien entre les articles présentés au catalogue et leur correspondance dans le document tarifaire.</b>  <b>En cas de lien vers un site marchand, le catalogue devra être à jour et les tarifs accessibles.</b>  <b>Par exemple : les numéros de références des articles devront être identiques dans les deux documents, et les références aux pages du catalogue devront obligatoirement apparaître et correspondre dans la pièce de prix catalogue.</b>

Le cadre de mémoire technique, constitue un document obligatoire que chaque candidat doit renseigner intégralement.

Les candidats ont la faculté de compléter ce cadre par un mémoire technique libre, destiné à préciser, développer ou illustrer les éléments de leur offre, dans la limite de 40 pages maximum, police Arial taille 11.

Le mémoire technique complémentaire, lorsqu'il est remis, est analysé conjointement avec le cadre de mémoire technique pour l'application du critère relatif à la valeur technique. Il est pris en compte dans la notation au même titre que les informations portées dans le cadre de mémoire technique.

Le cadre de mémoire technique dûment complété ainsi que, le cas échéant, le mémoire technique complémentaire remis par le titulaire, deviennent contractuels et engagent celui-ci pour l'exécution du marché.

Dans un **souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence ne puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que l'acheteur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales ( <b>attestation de - de 6 mois</b> )
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise ( <b>attestation de - de 6 mois</b> )
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion ( <b>attestation de - de 3 mois</b> )  La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
<b>Le cas échéant :</b>	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers ( <b>Document de - de 6 mois</b> )
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés ( <b>en cours de validité</b> )
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### ■ Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
<b>1. Prix (40 %)</b>	Le critère « prix » sera apprécié sur la base du BPU-DQE complété par le candidat et des prix nets remisés sur les produits catalogue (hors BPU) selon la pondération suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BPU-DQE (sous-pondération 30)</li> <li>- Prix remisés des articles catalogue (sous-pondération 10). Ces prix seront appréciés à l'aide d'un devis masqué qui aura été fixé avant ouverture des plis, basé sur une sélection d'articles du catalogue à laquelle sera appliqué le taux de remise indiqué dans l'acte d'engagement.</li> </ul>

Critère	Complément
	<b><u>Attention ! En cas d'impossibilité pour le pouvoir adjudicateur de retrouver les correspondances des articles du catalogue dans la pièce de prix catalogue, l'offre sera déclarée non conforme aux exigences du présent règlement de consultation et rejetée.</u></b>
<b>2. Valeur Technique (50 %)</b>	<p>Le critère « valeur technique » sera apprécié sur la base du Cadre de mémoire technique complété par le candidat, ainsi que du mémoire technique libre selon les sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Qualité de la plateforme en ligne</b> : avec notamment qualité, fonctionnalité, ergonomie de la plateforme de commande en ligne, qualité du support technique et d'assistance (sous pondération 12)</li> <li>- <b>Qualité des fournitures proposées</b> : avec notamment qualité intrinsèque, conformité réglementaire, durabilité et sécurité des fournitures proposées (sous pondération 12)</li> <li>- <b>Qualité de la méthodologie de livraison</b> : avec notamment ponctualité, qualité des livraisons, traçabilité et capacité à répondre aux contraintes du territoire à couvrir (sous pondération 16)</li> <li>- <b>Qualité du SAV et de l'assistance</b> : avec notamment réactivité et efficacité en cas de problème, soutien aux utilisateurs durant l'exécution du marché (sous pondération 8)</li> <li>- <b>Gestion des déchets / environnement</b> (sous pondération 2)</li> </ul>
<b>3. Délai d'exécution (10 %)</b>	Critère apprécié au regard du délai optimisé proposé à l'acte d'engagement, sous réserve du respect du délai plafond.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de corriger les erreurs de calcul qui seraient constatées sur le Bordereau des Prix Unitaires, sans que le candidat ne puisse s'y opposer. Ce sont les montants ainsi rectifiés qui seront pris en considération dans le jugement des offres.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

#### ■ Justificatifs à fournir par l'attributaire

Sous réserve de ne pas les avoir fournis au titre de l'article 3 ci-avant, et avant notification du contrat, l'attributaire devra fournir lesdits éléments :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales ( <b>attestation de -de 6 mois</b> )
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon

Document	Descriptif
	l'entreprise ( <b>attestation de – de 6 mois</b> )
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion ( <b>attestation de – de 3 mois</b> )
Assurance	Attestation d'assurances responsabilité professionnelle en cours de validité
<b>Le cas échéant :</b>	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers ( <b>Document de – de 6 mois</b> )
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés ( <b>en cours de validité</b> )
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>, (Réf. **2026F0025**).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)  
Site internet : [strasbourg.tribunal-administratif.fr](http://strasbourg.tribunal-administratif.fr)

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression** : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [secnum@mulhouse-alsace.fr](mailto:secnum@mulhouse-alsace.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles** : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)